

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 05 juillet 2017

N° 02
Objet : Appel à projet de l'Eco
organisme Ecofolio visant à
améliorer et développer la
collecte du papier et
l'optimisation des coûts

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault

Etaient présents :

ACCLAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

CAZERES Benoît, a donné pouvoir à DULAU Marie France

Etaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	ISOARD Roger
AUZET Eric	PAUL Gilles
AUZET Guy	PAYAN Claude
BLOT Michel	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques
ESMIOL Gérard	SFRECOLA Alain
FIAERT Claude	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application accréd. F. Lepage.com

904-200067437-20170705-02_05072017-DE

Monsieur Paul GERARD, rapporteur, expose ce qui suit :

L'Eco Organisme Eco Folio a lancé un appel à projet visant à améliorer et développer la collecte du papier et l'optimisation des coûts correspondants.

C'est la première année que cet Eco organisme propose dans l'appel à projet de financer à hauteur de 75% le renouvellement des colonnes de tri dédiées uniquement au papier. Jusqu'à présent, seuls les nouveaux points de collecte pouvaient faire l'objet de subvention s'il y avait un projet global.

Pour information, le MODECOM (« autopsie des poubelles ») réalisé par le SYDEVOM en 2015 a mis en évidence que 8% du poids des poubelles d'ordures ménagères étaient du papier recyclable, soit un énorme gaspillage financier et de matière.

Actuellement, sur le périmètre de l'agglomération, les secteurs de la Haute Bléone, Duyes et Bléone, ainsi que le secteur de Seyne et celui de la moyenne Durance ont une collecte séparée du papier en colonnes de tri.

Sur ces secteurs, certaines colonnes sont en mauvais état et perturbent la collecte (difficulté d'ouverture ou fermeture de la colonne, coque abîmée qui laisse passer l'eau de pluie etc.). La plupart des colonnes concernées ont plus de 12 ans.

De plus, étant donné leur aspect vétuste, elles n'incitent pas au geste du tri.

Il y aurait besoin, dans un premier temps :

- de remplacer 5 colonnes sur les secteurs Duyes et Bléone et haute Bléone, et 15 sur le territoire de la moyenne Durance (Les Mées, Chateaux-Arnoux Saint-Auban, L'Escale, Malijai, Mallefougasse) soit un total de 20 colonnes
- d'acquérir 12 colonnes destinées à équiper les établissements publics gros producteurs du territoire Dignois.

Pour faciliter le tri des « gros producteurs », il conviendrait de mettre des trappes spéciales pour les colonnes situées à proximité des écoles et des administrations. De plus, sur quelques colonnes, un orifice spécial pour les personnes à mobilité réduite ou de petite taille pourraient s'avérer utile.

Le coût estimatif, avant lancement d'une consultation, est de 48 000€ HT, le soutien d'écofolio se situant à 75%, le reste à charge pour l'Agglomération serait de 12 000 € HT.

Enfin, le remplacement de ces colonnes vétustes n'est pas incompatible avec l'étude de faisabilité de l'extension des consignes de tri au « tous emballages plastiques » et de ses impacts sur la collecte en cours sur l'ensemble du territoire du SYDEVOM. En effet, cette extension pourrait être envisagée à l'horizon 2019 mais nécessitera d'avoir des colonnes en bon état. Et s'il s'avérait que le schéma tel que préconisé par Eco emballages composé de 3 flux avec Fibreux (papiers+carton) ; non Fibreux (métaux plastiques) et Verre est le plus adapté, les colonnes à papier seraient reconverties en colonnes « fibreux » en rajoutant simplement un autocollant sur la colonne.

Aussi il vous est proposé d'approuver ces propositions et d'autoriser Madame la Présidente à :

- Candidater à l'appel à projet d'Eco folio 2017 avec l'acquisition de 32 colonnes à papiers, dont 20 pour des remplacements ainsi que 12 pour de nouveaux équipements.
- Mandater le SYDEVOM détenteur du contrat Eco Folio à déposer le dossier pour le compte de Provence Alpes agglomération
- Signer toutes les conventions qui découleront de cet appel à projet si le dossier était retenu

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2017

Appréciation: E. L. M. L. C. M.

004-200067407-20170706-02_05072017-DE

